

Protocole de visibilité de la Fondation du Grand Montréal

Ce protocole de visibilité s'adresse aux organismes qui reçoivent une subvention de la Fondation du Grand Montréal (FGM) et aux partenaires de la FGM.

Objectifs du protocole

- Préciser les modalités de reconnaissance, de communications et de respect de l'image de la FGM;
- Assurer une visibilité appropriée de la contribution de la FGM dans la réalisation d'un projet, en appui à la mission de l'organisme, ou lors d'un événement;
- Respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la FGM.

Modalités

La Fondation du Grand Montréal demande à ce que les organismes récipiendaires d'une subvention et les partenaires soutenus fassent clairement mention de la contribution de la FGM. La visibilité requise doit être directement liée au projet, à l'activité ou à l'événement financé, ou faire état du soutien à la mission de l'organisme.

L'organisme subventionné ou l'organisation partenaire s'engage à utiliser les outils de communications suivants lorsque pertinent :

- Utiliser le texte de reconnaissance ci-dessous et l'inclure dans toutes communications, quel que soit le support et le format, tels que les communiqués de presse, les publications, les publicités, les vidéos, les publications sur les réseaux sociaux et lors de toute autre annonce publique ou médiatique pertinente liée au projet, à la mission de l'organisme ou à l'événement;

Cette initiative est rendue possible grâce au soutien de la Fondation du Grand Montréal.

ou *Cette initiative est rendue possible grâce au soutien du Fonds (nom du fonds subventionnaire) à la Fondation du Grand Montréal.*

- Intégrer le logo approprié de la FGM aux documents (imprimés et numériques) utilisés afin de promouvoir ledit projet ou événement, y compris ceux utilisés sur le site web ou les médias sociaux. Veiller à ce que tous les logos utilisés sur un même document aient la même taille;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la FGM (<https://fgmtl.org/>);
- Mentionner verbalement la participation financière de la FGM et/ou du fonds subventionnaire lors des événements publics qu'il organise ou auquel il participe en lien avec le projet;
- Mentionner la participation financière de la FGM et/ou du fonds subventionnaire dans les rapports annuels et autres publications et rapports officiels;
- Identifier (*tag*) la FGM adéquatement sur les réseaux sociaux dans toute publication pertinente rapportant l'événement, le projet ou le partenariat :
 - Facebook : facebook.com/fondationdugrandmontreal
 - Twitter : twitter.com/fgmontreal
 - LinkedIn : linkedin.com/company/fondation-grand-montreal
 - Instagram : instagram.com/fgmtl

Le mot-clic (*hashtag*) de prédilection à utiliser est le #FGMtl.

Logos et normes graphiques adéquates

- Respecter les normes graphiques prévues au Guide de visibilité lors de la diffusion du logo : <https://bit.ly/logoFGMguideFR>
- Les logos en version anglaise et française sont disponibles pour téléchargement **sur le site web de la FGM** : <https://bit.ly/logosFGMfr>

Toute utilisation des outils mentionnés ci-dessus devra être soumise pour approbation le plus rapidement possible.

Les indications ci-dessus doivent être interprétées de manière générale. Certains éléments de communication plus précis pourraient être exigés.

Partagez-nous vos photos

Sans aucune obligation liée à la subvention reçue, sachez que la FGM est toujours intéressée à recevoir des photos des projets et événements subventionnés afin de les partager et se faire l'écho de vos réalisations. Lorsque cela est possible, n'hésitez pas à nous en envoyer.

Contact

Pour toute question et information supplémentaire, merci de communiquer avec l'équipe des communications : communications@fgmtl.org